

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32061**

Intitulé

Investigateur en cybercriminalité de sécurité intérieure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Office Central de Lutte Contre la Criminalité Liée au Technologie de l'Information et de la Communication	Chef de l'Office Central de Lutte Contre la Criminalité Liée au Technologie de l'Information et de la Communication

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'investigateur en cybercriminalité de sécurité intérieure conduit les investigations techniques nécessaires à la matérialisation d'infractions dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Il assure une expertise dans le domaine des infractions liées aux technologies de l'information et de la communication et constitue un point privilégié d'interface avec les laboratoires d'investigations opérationnelles du numérique. Il assure également l'évolution du métier dans le domaine de la cybercriminalité.

Le titulaire possède les compétences suivantes:

- Analyser les éléments techniques et les catégoriser afin d'identifier les infractions pénales dans le domaine des technologies de l'information et de la communication
- Utiliser les applications informatiques spécifiques aux recherches dans le domaine des technologies de l'information et de la communication
- Déterminer le cadre juridique d'intervention
- Procéder aux opérations techniques nécessaires à l'identification, à la collecte et à la préservation des preuves numériques en utilisant les matériels de haut niveau technique et en s'assurant de la sécurité, de l'intégrité et de l'authenticité des preuves numériques
- Définir une stratégie d'enquête
- Etablir les rapports techniques et rédiger les actes judiciaires
- Assurer une expertise dans le domaine des infractions liées aux technologies de l'information et de la communication
- Mettre en place une veille technologique et un réseau de partenaires nationaux et internationaux
- Conseiller et orienter les services territoriaux pour répondre à leurs interrogations techniques
- Faire des propositions pour le législateur lors de l'émergence de phénomènes criminalistique nouveaux
- Concevoir et dispenser des actions de formation et de sensibilisation

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

secteur public au sein du ministère de l'intérieur

secteur privé au sein d'entreprises privées de cybersécurité

investigateur en cybercriminalité au sein de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) ,de la Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP) , de la Direction Centrale de la Police aux Frontières (DCPAF)

enquêteur e-fraude, enquêteur cybercriminalité au sein d'entreprises privées du secteur industriel et tertiaire

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1704 : Management de la sécurité publique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

A l'issue d'un parcours de formation :

- réussite aux épreuves (questionnaire à réponses courtes et dossier technique élaboré dans le cadre d'une mise en situation professionnelle reconstituée)
- exercice des fonctions d'investigateur en cybercriminalité en unité d'emploi pendant une période de 30 mois (grille d'évaluation professionnelle renseignée par le chef de service)
- présentation à la validation du jury final d'un dossier relatif à un cas réel et vécu pendant la période d'exercice en unité d'emploi

Validation des acquis de l'expérience :

Elaboration d'un dossier de Validation des Acquis de l'Expérience dans lequel le candidat présente trois missions professionnelles qu'il a personnellement réalisées et présentation au jury

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé de 5 membres : Le chef de l'OCLCTIC ou son représentant, deux personnels de l'OCLCTIC, un expert en informatique, un représentant des acteurs privés du monde de l'informatique
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X		Le jury est composé de 5 membres : Le chef de l'OCLCTIC ou son représentant, deux personnels de l'OCLCTIC, un expert en informatique, un représentant des acteurs privés du monde de l'informatique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Investigateur en cybercriminalité avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans avec effet au 7 février 2014, jusqu'au 4 janvier 2024.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/organisation/direction-centrale-de-la-police-judiciaire/lutte-contre-la-criminalite-organisee/office-central-de-lutte-contre-la-criminalite-liee-aux-technologies-de-l-information-et-de-la-communication>

Lieu(x) de certification :

Ministère de l'Intérieur, Direction Générale de la Police Nationale, Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ)
106, rue des trois Fontanot 92000 NANTERRE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Sous-direction de la lutte contre la cybercriminalité - Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication (OCLCTIC)/formation 101, rue des trois Fontanot 92000 NANTERRE

Historique de la certification :

Certification précédente : Investigateur en cybercriminalité